

Informations de base	
2008/2287(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 8/2008: Comité économique et social européen CESE, ajustements des dépenses pour traitements et pensions Subject 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	ITÄLÄ Ville (PPE-DE)	13/12/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Agriculture et pêche	2904	2008-11-18

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
06/10/2008	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2008)0619 	Résumé
10/11/2008	Vote en commission		Résumé
18/11/2008	Publication du projet de budget du Conseil	15765/2008	Résumé
18/11/2008	Adoption du projet du budget par le Conseil		
19/11/2008	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0453/2008	
20/11/2008	Décision du Parlement	T6-0554/2008	Résumé
20/11/2008	Résultat du vote au parlement		
20/11/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/11/2008	Fin de la procédure au Parlement		
16/01/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2287(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire

Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/68075

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE414.198	29/10/2008	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0453/2008	19/11/2008	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0554/2008	20/11/2008	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil		15765/2008	18/11/2008	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission		COM(2008)0619 	06/10/2008	Résumé

Informations complémentaires			
Source	Document	Date	
Commission européenne	EUR-Lex		

Acte final	
Budget 2009/0008 JO L 012 16.01.2009, p. 0001	Résumé

Budget rectificatif 8/2008: Comité économique et social européen CESE, ajustements des dépenses pour traitements et pensions

2008/2287(BUD) - 18/11/2008 - Projet de budget du Conseil

Le 6 octobre 2008, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 9/2008. Celui-ci concernait uniquement le Comité économique et social européen (CESE) et portait sur deux ajustements techniques concernant les traitements et les pensions conduisant à:

- une réduction des dépenses pour les rémunérations et les pensions d'environ 0,8% (en raison de la différence entre la hausse prévue de 2,2% et l'augmentation réelle de 1,4%);

- une augmentation des dépenses pour les rémunérations et les pensions d'environ 0,2% (en raison du versement rétroactif ponctuel supplémentaire de 0,4% pour le 2^{ème} semestre de 2007).

L'incidence budgétaire de ces adaptations s'élève à **318.262 EUR** en dépenses (diminution des crédits d'engagement et de paiement pour les rémunérations d'environ 0,6%) et à **48.265 EUR** en recettes (réduction correspondante de la contribution au régime des pensions). Il en résulte donc une **diminution nette de 269.997 EUR du budget du CESE pour 2008**.

Le 18 novembre 2008, le Conseil a établi son projet de budget rectificatif n° 8 (et non 9) pour l'exercice 2008, tel qu'il a été proposé par la Commission dans son APBR n° 9 et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil (voir doc. Conseil 15765/08 ADD 1).

À noter que l'avant-projet de budget n° 9/2008 de la Commission devient le projet de budget rectificatif n° 8/2008 après 1^{ère} lecture du Conseil.

Budget rectificatif 8/2008: Comité économique et social européen CESE, ajustements des dépenses pour traitements et pensions

2008/2287(BUD) - 06/10/2008 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 9 pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent APBR concerne uniquement le Comité économique et social européen (CESE) et porte sur les ajustements budgétaires des traitements et pensions, résultant de la hausse plus faible que celle utilisée lors de l'établissement de l'APB 2008.

L'avant-projet de budget (APB) pour 2008 présenté par le CESE reposait sur une prévision de 2,2% d'augmentation pour les rémunérations et les pensions. Le 17 décembre 2007, le Conseil a arrêté le règlement n° 1558/2007 qui, avec effet au 1^{er} juillet 2007, a augmenté de 1% les rémunérations et pensions des fonctionnaires et autres agents des Communautés européennes. C'est cette augmentation qui a été appliquée aux rémunérations et pensions en 2007.

Cependant, après la présentation de la proposition de la Commission au Conseil, l'Italie a communiqué de nouvelles données concernant la hausse des rémunérations de ses fonctionnaires avec effet au 1^{er} février 2007. Par conséquent, la Commission a présenté une proposition révisée visant à augmenter les rémunérations et les pensions, avec effet au 1^{er} juillet 2007, d'un taux de 0,4% supplémentaire.

Il en découle pour 2008 que les crédits pour les rémunérations et les pensions peuvent être **réduits** d'environ 0,6%, ce qui résulte de deux ajustements techniques:

- réduction des dépenses pour les rémunérations et les pensions d'environ 0,8%, qui est due à la différence entre la hausse prévue de 2,2% et l'augmentation réelle de 1,4%;
- augmentation des dépenses pour les rémunérations et les pensions d'environ 0,2% due au versement rétroactif ponctuel des 0,4% pour le deuxième semestre de 2007.

Incidence budgétaire : selon les estimations du CESE, l'incidence budgétaire de l'adaptation des salaires diminuera de **318.262 EUR** le budget général des Communautés à la rubrique 5 du budget (« Administration »). L'impact sur les pensions se retrouve dans le budget de la Commission et a déjà été ajusté dans le budget rectificatif n° 3. Seul l'effet indirect sur les recettes (contribution au régime des pensions) est repris dans le présent APBR pour le CESE, soit **-48.265 EUR en recettes pour le budget du Comité économique et social européen** et **-318.262 EUR en dépenses non obligatoires**.

Budget rectificatif 8/2008: Comité économique et social européen CESE, ajustements des dépenses pour traitements et pensions

2008/2287(BUD) - 20/11/2008 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 493 voix pour, 4 contre et 17 abstentions, une résolution qui vise à approuver, sans le modifier, le projet de budget rectificatif n° 8/2008 de l'Union.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Ville **ITĀĻĀ** (PPE-DE, FI) au nom de la commission des budgets.

Le Parlement prend acte de l'avant-projet de budget de la Commission qui réduit les coûts du Comité économique et social européen de **318.262 EUR** pour 2008 et ses recettes de **48.265 EUR** et approuve le projet de budget du Conseil qui entérine tels quels ces montants.

Le Parlement souligne au passage que si la présentation d'un budget rectificatif actualisant les besoins budgétaires des institutions s'avère louable (dans la mesure où cela permettra de restituer des fonds au contribuable), le coût de cette procédure (lourde) risque malheureusement d'excéder les sommes à restituer effectivement.

Budget rectificatif 8/2008: Comité économique et social européen CESE, ajustements des dépenses pour traitements et pensions

2008/2287(BUD) - 20/11/2008 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 8/2008.

ACTE LÉGISLATIF : 2009/8/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 8/2008 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 20 novembre 2008 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à prévoir deux ajustements techniques concernant les traitements et les pensions des fonctionnaires du Comité économique et social européen. L'incidence budgétaire de ces adaptations s'élève à 318.262 EUR en dépenses (diminution des crédits d'engagement et de paiement pour les rémunérations d'environ 0,6%) et à 48.265 EUR en recettes (réduction correspondante de la contribution au régime des pensions).

Il en résulte donc une **diminution nette de 269.997 EUR** du budget du CESE pour 2008.